

Essentiellement, ce qu'on peut reprocher à la mesure, c'est tout simplement de ne pas aller assez loin. Et ce, parce que les municipalités constituent le niveau de gouvernement le plus pauvre en recettes dans le pays. Le gouvernement fédéral, par contraste, dispose des recettes les plus variées et les plus considérables. En ne modifiant pas le bill à l'étude autant qu'il devrait l'être, au fond nous demandons au niveau de gouvernement le plus pauvre d'assumer le fardeau le plus lourd, tandis que le gouvernement fédéral, pour sa part, s'en tire avec le moins onéreux.

Je note que le ministre a témoigné un certain intérêt au partage des recettes lorsqu'il a comparu devant le comité. Il songeait alors, je présume, aux pourparlers fédéraux-provinciaux en cours sur la constitution. Si le gouvernement fédéral veut vraiment favoriser un partage satisfaisant des recettes à ce niveau, à mon avis, nous devrions l'appuyer.

Mais avant d'atteindre ce nirvâna où le gouvernement fédéral appuiera les municipalités et luttera avec elles pour leur procurer des recettes suffisantes, nous avons à décider du sort de la mesure à l'étude. Avant de passer à une solution constitutionnelle, nous avons une solution législative, et la constitution fondamentale du pays ne consiste certes pas simplement de quelques mots dans un document. Elle reflète notre manière de gouverner, notre façon d'agir. En adoptant des mesures législatives qui répondraient à l'attente des autorités municipales, nous modifierions en fait notre manière de gouverner et la constitution réelle du Canada. Je crois que la Chambre devrait accueillir favorablement cette idée, car la tradition parlementaire britannique a toujours voulu que l'on change la constitution dans la pratique ou la coutume et non en modifiant la formulation d'un document écrit.

● (2120)

Ce bill fait ressortir les lacunes des politiques appliquées par le gouvernement actuel, et pas seulement en ce qui concerne les recettes des gouvernements locaux. Je crois que l'immobilisme à l'égard des villes et municipalités est également une grave négligence. Je songe à l'absence totale, au cours de la session actuelle, d'une politique urbaine globale. Quand je dis politique urbaine, je veux parler de la nécessité de coordonner les activités des secteurs de l'habitation et des transports interurbains, afin que tout cela fonctionne à l'unisson. Je songe à ma propre ville de Winnipeg où les travaux entrepris dans le cadre de ce qu'on appelait le programme d'amélioration des quartiers sont fréquemment entrés en conflit avec les travaux entrepris dans le secteur des transports.

A Winnipeg, il y a conflit entre la construction d'un viaduc et la mise en œuvre d'un programme d'amélioration de quartier auquel le MEER a récemment affecté des fonds pour permettre la remise en valeur du centre de la ville. Encore une fois, il y aura conflit d'objectifs puisque, d'une part les fonds du MEER doivent servir à remettre en valeur le cœur de la ville et que d'autre part, le gouvernement fédéral finance l'établissement d'un réseau de transport et d'un viaduc qui traversera ce quartier et qui le dévalorisera aux yeux de ses habitants. Le gouvernement fédéral se trouvera donc à rendre inutiles les fonds accordés par le MEER.

Subventions aux municipalités

Un autre domaine où il existe des lacunes à mon avis, toujours au chapitre des municipalités et de la vie urbaine, est celui des Indiens vivant dans les villes. Au cours de la session, le gouvernement s'est engagé à prendre, avant l'automne, des mesures concernant les Indiens. Mais il ne semble pas s'être engagé à faire quoi que ce soit pour les Indiens qui habitent la ville. A notre avis, le gouvernement doit absolument intervenir sur ce plan. Nous espérons que lorsqu'il annoncera, cet automne, les mesures qu'il envisage de prendre à l'égard des Indiens, il fera quelque chose pour les Indiens des villes, qu'il s'agisse d'Indiens inscrits ou non inscrits.

Pour revenir au projet de loi, je signale qu'il améliore grandement la loi existante, surtout grâce à des modifications d'ordre administratif. Bien que nous nous félicitions de ces améliorations, il aurait été préférable de revenir au principe fondamental et de rédiger un projet de loi qui respecte la démocratie et les pouvoirs municipaux et qui réponde véritablement aux vœux et aux souhaits dont nous ont fait part les représentants des municipalités canadiennes.

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Monsieur l'Orateur, je serai bref. Je suis heureux de voir que le ministre est présent, car j'ai des questions à lui poser. Je dois tout d'abord signaler à la Chambre que le ministre a fait l'impossible pour accéder aux demandes des membres du comité. Il s'est engagé au comité à faire étudier la question par un groupe d'étude pendant un an, avec l'aide ou la participation d'autres échelons de gouvernement. C'est le ministre qui a pris cet engagement et nous avons l'impression qu'il faudrait peut-être que ce soit le gouvernement. Je sais que les délibérations du comité permanent sont publiées, mais je voudrais que le ministre précise si c'est lui ou le gouvernement qui s'engage, car les ministres passent, mais les gouvernements durent un peu plus longtemps. Il pourrait peut-être nous dire maintenant s'il parlait au nom du gouvernement quand il a fait cette promesse au comité permanent.

M. l'Orateur adjoint: Avant de donner la parole au ministre des Travaux publics (M. Cosgrove), je dois prévenir la Chambre que son intervention mettra fin au débat.

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, je n'ai que quelques brèves observations à faire, notamment au sujet d'un article paru hier dans les pages éditoriales du *Citizen*, sous le titre de «Cosgrove, l'ami des municipalités». L'auteur y donne deux raisons pour lesquelles il en est arrivé à cette conclusion, l'une étant que le ministre a eu la magnanimité de présenter ce projet de loi—qui, comme on le sait, a en fait été présenté au cours de la dernière législature par la personne à qui il revenait, à mon avis, de le faire, c'est-à-dire l'ancien ministre du revenu national ou le ministre des Finances, car le rôle du ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) se résume à appliquer les dispositions du projet de loi—et l'autre, que le ministre s'est engagé, comme s'il s'agissait d'un précédent, à participer à la réalisation du centre des congrès Rideau, ce qu'avait d'ailleurs déjà fait le gouvernement précédent. Je me demande comment le *Citizen*, journal habituellement objectif et impartial, peut justifier un tel favoritisme à l'égard du parti libéral.